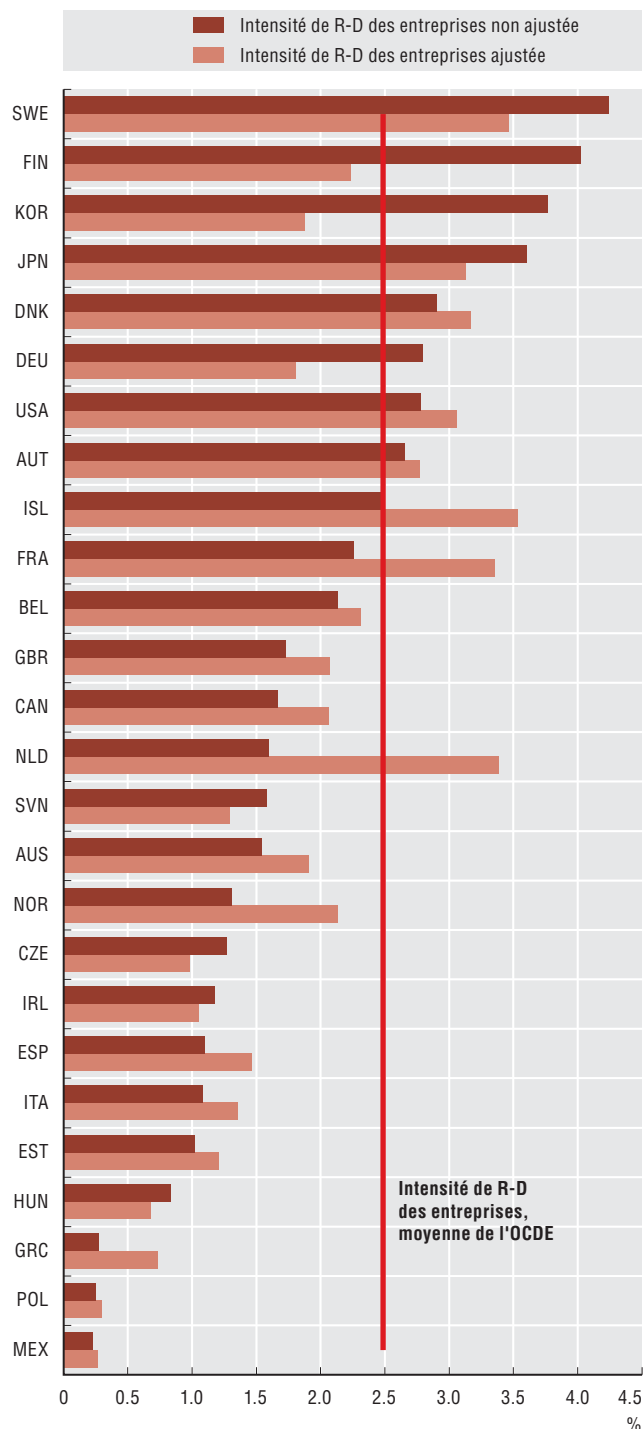


8. Spécialisation en R-D

Intensité de R-D des entreprises ajustée par rapport à la structure sectorielle, 2008

En pourcentage de la valeur ajoutée créée par le secteur



Source : Calculs de l'OCDE fondés sur la Base de données pour l'analyse structurelle (STAN) et la Base de données ANBERD, juillet 2011 ; OCDE, Base de données des principaux indicateurs de la science et de la technologie, juin 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491466>

Pour comparer l'intensité totale de recherche et développement des entreprises (dépenses de R-D rapportées à la valeur ajoutée ou au PIB) entre pays, il faut tenir compte des différentes structures industrielles. D'importants écarts d'intensité de R-D existent au sein des secteurs, mais les caractéristiques inhérentes à certains secteurs peuvent bouleverser la structure industrielle du pays souhaitant accroître son intensité de R-D. L'indicateur ci-après montre comment des différences structurelles engendrent des différences d'intensité globale de R-D, et ce que serait l'intensité globale de R-D d'un pays s'il avait la même structure industrielle que la moyenne de l'OCDE.

En Finlande, Allemagne et Corée, l'intensité de R-D ajustée serait inférieure à la moyenne de l'OCDE de 2.5 % : ces pays sont relativement spécialisés dans les industries de haute et moyenne-haute technologie. Si la France, l'Islande et les Pays-Bas avaient une structure industrielle identique à la moyenne de l'OCDE, l'intensité de R-D de leurs entreprises serait supérieure. Pour le Mexique, les pays du sud et de l'est de l'Europe, une structure industrielle plus proche de la moyenne de l'OCDE n'accroîtrait pas leur intensité globale de R-D. La R-D de leurs entreprises resterait inférieure à la moyenne, quelle que soit leur spécialisation sectorielle.

En Irlande, en Finlande, aux États-Unis et en Islande, les secteurs de haute technologie réalisent plus des deux tiers de la R-D manufacturière ; ceux de moyenne-haute technologie représentent plus de la moitié en République tchèque, Turquie, Allemagne et Autriche. Au Mexique, en Australie, Estonie et au Portugal, la R-D manufacturière est concentrée dans les secteurs de faible et moyenne-faible technologie.

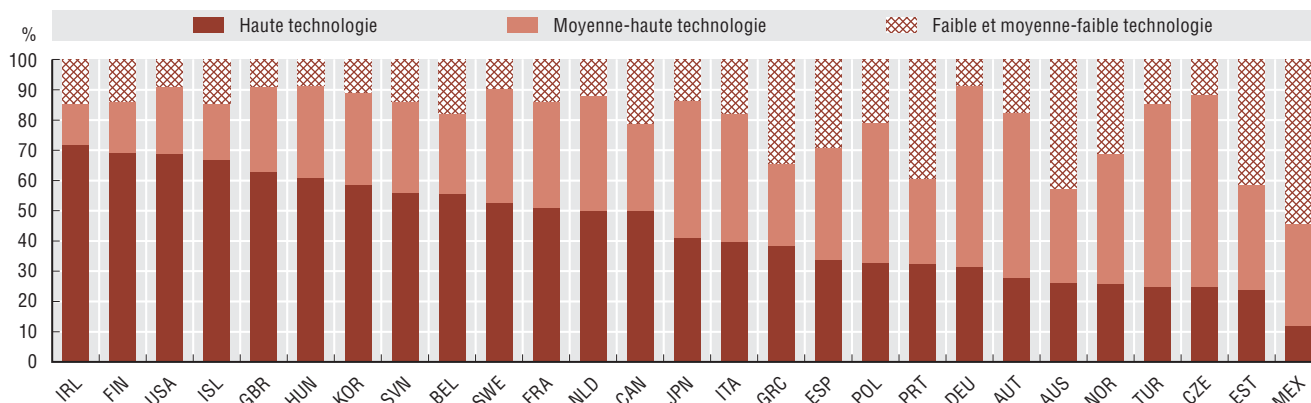
Beaucoup d'industries de services sont à forte intensité de savoir et la R-D y joue souvent un rôle important. Globalement dans la zone OCDE, la part des services a augmenté ces dix dernières années et représente au moins un tiers des dépenses de R-D des entreprises (DIRDE). Comparer la répartition sectorielle de la DIRDE par pays requiert de la prudence, du fait des différences d'attribution de la R-D aux divers secteurs d'un pays à l'autre.

Définitions

L'intensité de R-D ajustée par la structure sectorielle correspond, pour un pays considéré, à la moyenne pondérée des intensités de R-D des secteurs en utilisant la structure industrielle – part des secteurs en termes de valeur ajoutée – de l'OCDE et non celle du pays considéré comme pour l'indicateur non ajusté. Les industries manufacturières sont classées par niveau de technologie (haute, moyenne-haute, moyenne-faible et faible technologie), en fonction de l'intensité de R-D moyenne dans l'OCDE, indiquée par les dépenses de R-D rapportées à la valeur ajoutée ou à la production brute.

R-D des entreprises dans le secteur manufacturier, par intensité technologique, 2008

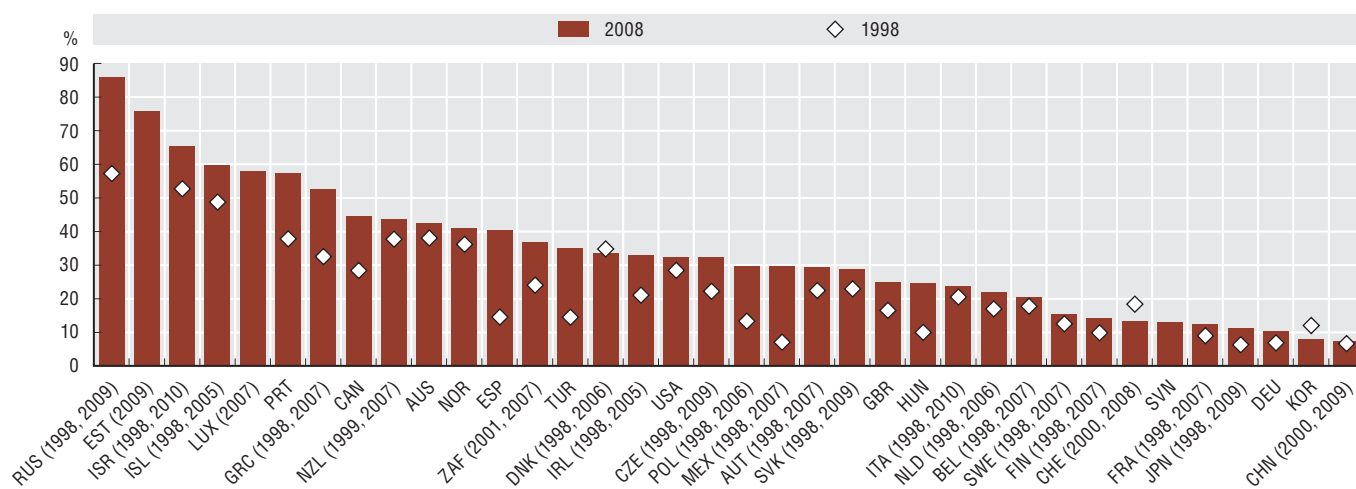
En pourcentage de la DIRDE du secteur manufacturier



Source : OCDE, Base de données ANBERD, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491485>

Part de la R-D des entreprises réalisée dans le secteur des services, 1998 et 2008



Source : OCDE, Base de données ANBERD, mai 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491504>

Mesurabilité

Attribuer la R-D par secteur présente quelques difficultés. Certains pays appliquent un critère d'« activité principale » selon lequel les dépenses de R-D effectuées par une entreprise sont attribuées au code d'activité industrielle principale de l'entreprise. D'autres ventilent la R-D par « groupes de produits », l'attribuant aux secteurs d'utilisation finale, ce qui permet aux entreprises déclarantes de répartir les dépenses entre plusieurs groupes de produits le cas échéant. De nombreux pays ont adopté une méthode mixte. Le *Manuel de Frascati* (2002) recommande d'appliquer le critère d'activité principale pour le classement des unités statistiques, mais pour les entreprises qui mènent d'importantes activités de R-D dans divers domaines, il préconise de répartir la R-D par groupes de produits pour tous les groupes industriels et au minimum pour le secteur de la R-D (division 73 de la CITI Rév. 3), mais tous les pays ne suivent pas cette méthode. La Base de données ANBERD est fondée sur la répartition par groupes de produits lorsque les pays peuvent communiquer ces informations, ce qui peut entraîner des problèmes de comparabilité avec les pays qui utilisent uniquement le critère d'activité principale.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Spécialisation en R-D », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-62-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.